

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 22 mars 2021 modifiant l'arrêté du 12 février 2021 fixant la composition de la commission nationale mise en place dans le cadre du recrutement sans concours d'adjoints administratifs du ministère de la justice au titre de l'année 2021

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-1483 du 22 décembre 2008 portant dispositions transitoires relatives à la création du corps des adjoints administratifs du ministère de la justice et du corps des adjoints techniques du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 portant modification de l'arrêté du 31 août 2011 portant application, au ministère de la justice, du décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs du ministère de la justice ;

Arrête

Article 1

L'article est modifié comme suit :

Madame	DUMONT	Natacha	Attachée d'administration d'Etat	Secrétariat Général	DRHAS de Bordeaux
Madame	LAFORGIA	Isabelle	Attachée d'administration d'Etat	Secrétariat Général	Administration Centrale
Madame	PAPIN	Lise	Attachée d'administration d'Etat	Secrétariat Général	Administration Centrale

Article 3

Le jury de ce recrutement est présidé par Madame Armelle TISON, directrice des services de greffe hors classe, au Service Administratif régional de Grenoble

Article 4

Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLE, attaché d'administration, est désigné pour remplacer la président dans le cas où celle-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 5

La Secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Paris, le 22 février 2021

Pour la garde des sceaux,
ministre de la justice,
et par délégation,


Christophe DEAL
Sous-directeur des parcours professionnels
Service des ressources humaines